



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE LIBRARY

GENERALE JUN 12 1961

UN/SA COLLECTION



Distr.
RESTREINTE

A/AC.25/SR.343
11 mai 1961

ORIGINAL : FRANCAIS

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE
COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA TROIS CENT QUARANTE-TROISIEME SEANCE (PRIVEE)

Tenue au Siège, à New York
le mardi 9 mai 1961, à 15 h. 30.

SOMMAIRE

- Adoption de l'ordre du jour
- Lettre adressée au Président de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, le 26 avril 1961, par le Secrétaire général
- Rapport de l'expert foncier sur l'état du programme d'évaluation
- Questions diverses

PRESENTS

<u>Président</u> :	M. ELDEM	Turquie
<u>Membres</u> :	M. DAUGE	France
	M. PLIMPTON	Etats-Unis d'Amérique
<u>Secrétariat</u> :	M. CHAI	Secrétaire principal
	M. GAILLARD	
	M. JARVIS	Expert foncier

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETRE ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE, LE 26 AVRIL 1961, PAR LE SECRETAIRE GENERAL

M. PLIMPTON (Etats-Unis d'Amérique) propose que la Commission de conciliation pour la Palestine s'efforce, conformément au paragraphe 1 du dispositif de la résolution 1604 (XV) et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, d'obtenir maintenant des parties qu'elles précisent l'action pacifique, équitable et juste qui, selon elles, pourrait être entreprise en vue de l'application du paragraphe 11 de la résolution 194 (III). M. Plimpton serait d'avis de confier cette mission à un représentant spécial que la Commission désignerait. Il pense que, si sa proposition est acceptable, les membres de la Commission pourraient se concerter officieusement sur le mandat de ce représentant de la CCP et sur les candidatures qui pourraient être retenues, avant que la Commission ne prenne de décision formelle.

M. DAUGE (France) appuie cette proposition. Après avoir pressenti une ou plusieurs personnes qualifiées et éventuellement précisé les termes du mandat à assigner au représentant spécial, les membres de la Commission pourront prendre l'avis du Secrétaire général et l'inviter à engager le candidat choisi. Le représentant se rendra sur place et fera ensuite rapport à la Commission sur les vues des gouvernements intéressés.

Le PRESIDENT, parlant en qualité de représentant de la Turquie, souscrit à cette proposition.

Cette proposition est adoptée.

RAPPORT DE L'EXPERT FONCIER SUR L'ETAT DU PROGRAMME D'EVALUATION

M. JARVIS (Expert foncier) déclare que le recrutement des deux assistants supplémentaires nécessaires ayant été retardé, il ne lui sera sans doute pas possible, quoi qu'il fasse, de présenter à la Commission avant le 31 août le rapport prévu par le programme d'évaluation. Ce rapport comprendra une estimation de la

(M. Jarvis)

valeur totale des biens arabes en Israël et du montant global de la valeur des biens des réfugiés ainsi que les indications voulues sur la façon dont on a procédé à ces estimations. Lorsque le rapport aura été établi, les experts s'attaqueront à la vaste tâche que représentent les évaluations individuelles. Depuis que les deux assistants sont arrivés, le travail d'analyse des ventes a pu procéder plus rapidement; il est maintenant achevé pour 90 pour 100 à peu près des régions rurales et pour une grande partie des zones urbaines d'Haïfa et de Jérusalem. Les problèmes les plus difficiles continuent d'être ceux que posent les opérations d'identification dans la région de Beersheba, pour laquelle il faudra probablement se contenter de suivre les limites approximatives des zones tribales. En outre, afin d'étudier la possibilité d'établir une liste exacte des réfugiés arabes propriétaires, M. Jarvis a essayé de voir si les listes des chefs de famille de réfugiés arabes, établies par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, corroboraient les listes de propriétaires arabes établies par la Commission. L'expérience a été tentée pour un village mais les résultats de ce collationnement ont été assez décevants et ne justifient pas un emploi généralisé de la méthode.

M. Jarvis pense que la liste exacte des propriétaires qui sont effectivement réfugiés ne pourra pas être établie avant que ceux-ci ne soient invités à faire valoir leurs réclamations.

M. PLIMPTON (Etats-Unis d'Amérique) demande quelle différence il y a entre les données relatives à l'évaluation et celles qui ont trait à la compensation.

M. JARVIS (Expert foncier) déclare que l'évaluation porte sur le total des biens arabes existant en Palestine en 1948, alors que pour la compensation on ne tient compte que des biens des Arabes réfugiés. L'évaluation se fait sur la base des prix de vente pratiqués en 1946-1947.

M. PLIMPTON (Etats-Unis d'Amérique) se demande dans quelle mesure les parcelles sont identifiables et si elles n'ont pas été depuis remembrées et groupées dans le cadre de villages ou de coopératives par exemple.

M. JARVIS (Expert foncier) ne peut fournir à ce sujet aucun document, mais il a pu constater au cours d'un voyage dans la partie sud d'Israël que ce

(M. Jarvis)

processus a été poussé beaucoup plus loin qu'il l'aurait cru, au point qu'en certains endroits les cultures ont oblitéré toute trace des villages arabes qu'elles ont remplacés.

M. DAUGE (France) se déclare satisfait qu'on ait pu résoudre le problème du recrutement du personnel, ce qui permettra d'achever l'ensemble du travail à une date assez rapprochée de la date initialement fixée.

Il est convenu qu'il serait prématuré d'inviter les réfugiés à faire valoir leurs réclamations.

Le PRESIDENT, auquel s'associent les membres de la Commission, remercie l'expert foncier de son rapport.

Il est convenu par tous de mettre à jour les documents de travail pour y incorporer les opinions qui ont été exprimées lors de la quinzième session de l'Assemblée générale au sujet des questions d'indemnisation et de rapatriement. Ces documents seront ensuite mis à la disposition des délégations qui en feront la demande.

QUESTIONS DIVERSES

Secrétariat de la Commission

M. CHAI (Secrétaire principal) annonce que M. Gaillard, fonctionnaire du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité, le remplacera désormais dans ses fonctions.

Les membres de la Commission expriment leur gratitude à M. Chai pour la haute compétence et le dévouement dont il n'a cessé de faire preuve au cours des longues années pendant lesquelles il a été associé aux travaux de la Commission.

Communiqué de presse

Il est procédé à la rédaction d'un communiqué de presse donnant un bref aperçu des questions examinées au cours de la séance de la Commission.

A l'unanimité, le texte du communiqué de presse est adopté (PAL/866).

La séance est levée à 16 h. 35.